

Compte tenu des discussions en cours dans le cadre du dépastillage, nous ne reviendrons pas sur nos positions de principes, qui ont été rappelées dans nos déclarations liminaires. Nous répèterons seulement que la CGT FINANCES PUBLIQUES est pour une défiliarisaiton totale, position d'autant plus justifiée que ce mouvement laisse trois postes HEB vacants dans la gestion publique (Moulins Municipale, SIP Dijon Sud, Nice Collines).

Quel Malthusianisme !

Les possibilités de promotion dans les deux filières deviennent rarissimes, surtout en rapport avec le nombre de demandes déposées (plus de 1000). Même si l'effort fait pour la gestion publique est salué, quant à la possibilité des promotions sur places lors des doubles saltos pour passer de C2 à 1040, cela laisse encore plus perplexe sur l'interdiction des promotions sur place avec priorité sur les HEA !

En effet, la décision unilatérale de l'administration de ne pas faire bénéficier les postes classés HEA de la promotion sur place avec priorité aggrave encore le problème et est totalement incompréhensible par le réseau. Une dizaine de collègues sont pris en otages. Ils gèrent un poste classé HEA, depuis plusieurs années pour certains, assument toutes les responsabilités afférentes, mais n'ont pas droit à la reconnaissance, malgré l'avis favorable de leur directeur.

Au surplus d'eux d'entre eux bons candidats virtuels ont été écartés en raison de la règle des quotas ! C'est la double peine !

Cette situation aurait pu être améliorée si notre demande de ré allocation des indices des CH avait été pleinement satisfaite. En effet, plus de 140 indices sont disponibles et auraient pu déjà être redistribués pour fluidifier le mouvement. L'exaspération des cadres grandit à chaque campagne et s'est accrue avec les tergiversations de la direction générale lors de la RTA du 5 mars dernier, sur le périmètre du dépastillage.

Nous réitérons donc notre demande que cette CAP décide en séance de les promouvoir. Cette modification peut se faire à tout moment, puisqu'elle est sans conséquence sur le reste du mouvement, s'agissant de promotions de cadres déjà sur leurs postes. Il est précisé que cette dizaine de « laissés pour compte » se répartit à peu près également entre AFIPA et IP/IDIV.

Quid des collègues qui n'auront pas pris leur promotion sur place au 31/12/2016 et qui seront proches de la retraite ? La DG va-t-elle les muter d'office ?

Dans le même ordre d'idée y-a-t-il des collègues qui ayant vu leur poste déclassé au 01/01/2012, n'auront pas pu se repositionner à ce mouvement ?

Afin d'améliorer les possibilités des mouvements la Direction Générale a -t-elle réfléchi à la mise en place d'engagements de départ avec un indice spécifique pour des cadres en attente de promotion proches de la retraite ? Ils sont demandeurs de la mise en place de ce dispositif ( à l'instar du libellé utilisé « indice intermédiaire à titre personnel » dans la filière gestion publique sur un poste HEC).

Concernant les IDIV ex IP, nous saluons les ouvertures faites : reprise d'ancienneté des IP devenus IDIV avant 2004 lorsqu'ils postulent de C2 à hors échelle chiffre, annonce de l'intégration dans le quota des CSC 4 publié sur ULYSSE le 10/02/2014 . Pour autant nous demandons que leur situation se régularise dans les meilleures conditions par un retour dans leur grade. Il faut en finir avec cette situation source d'inégalités et d'incompréhension.

la suite à télécharger

**fichiers:**



[Télécharger dl\\_c1\\_14-03-2014\\_cap\\_mut\\_et\\_promo.pdf](#) (92.13 Ko)

---

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel \*

**Public:** [Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---